

<b>Zeitschrift:</b>	Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerisches Nationalmuseum
<b>Band:</b>	50 (1993)
<b>Heft:</b>	1: La maison de campagne patricienne
<b>Artikel:</b>	"Felicitas Reipublicae" : leurs Excellences, le pouvoir et l'argent XVIIe-XVIIIe siècles
<b>Autor:</b>	Walter, François
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-169269">https://doi.org/10.5169/seals-169269</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA MAISON DE CAMPAGNE PATRICIENNE

Communications faites au 17<sup>e</sup> colloque de l'*Association Suisse des Historiens d'Art*

Fribourg, 23-24 octobre 1992\*

## «*Felicitas Reipublicae*» Leurs Excellences, le pouvoir et l'argent XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles

par FRANÇOIS WALTER

Parmi les nombreuses histoires édifiantes que recèle le passé de ce pays, le cas de Louis Guiger, baron de Prangins, est de nature à mettre en place les éléments du problème que j'essaierai de traiter dans ma communication. Les Guiger sont d'origine thurgovienne, ce que ne trahit pas leur nom, variante francisée d'un Gyger bien germanique. Leurs ancêtres exerçaient la charge d'amman dans la seigneurie de Bürglen. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'un d'entre eux s'était fixé comme négociant et avait fait souche à Lyon. Louis Guiger (1675-1747) doit sa fortune à la banque parisienne à laquelle il s'associa durant de longues années. Son mariage avec Judith Van Robais, de la riche famille des manufacturiers abbevillois, ainsi que des spéculations heureuses durant la première phase des affaires dites du Mississippi sous la Régence, ont ensuite renforcé une position financière ancrée symboliquement dans la terre et la pierre par des acquisitions prestigieuses: une propriété entre Saint-Cloud et Versailles, un hôtel à Paris et surtout Prangins, qui lui confère le titre de baron, et où il construisit l'actuel château.<sup>1</sup> Sa succession est assurée par un mariage arrangé entre sa fille adoptive et son propre neveu, Jean-Georges, qui reçoit en outre une charge d'officier au régiment des gardes suisses. Légataire universel du banquier, ce fils de négociant devenu militaire et baron s'installe à Prangins en 1754. Il y accueille Voltaire et s'intègre aisément à la société de la petite noblesse vaudoise, où sa fille réussit un beau mariage. Voilà donc réunis les éléments essentiels d'une histoire des élites helvétiques: l'ascension d'une famille bourgeoise par le négoce; le pouvoir de l'argent; l'attrait des modes de vie seigneuriaux; la manie des titres de noblesse et des châteaux; l'émigration nécessaire et la carrière militaire au service étranger; enfin, des alliances matrimoniales confortables. Tout cela sous les régimes républicains des villes et des communautés pay-

sannes. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes à expliquer que cette cohabitation de l'argent, de l'aristocratie et de l'idéologie pieusement républicaine.

### *1. Le mythe des origines paysannes*

D'autant, qu'au départ, il y a ce mythe soigneusement entretenu des origines paysannes. Il est en place aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles déjà. Les Suisses se forgent une identité nationale sur la vision extrêmement négative que l'on propage en Europe d'un peuple de rudes paysans et bergers. Guy P. Marchal a finement analysé le processus par lequel, au-delà des quolibets plus ou moins grossiers lancés aux Suisses, la société nobiliaire européenne ne pouvait admettre que l'on ait transgressé l'ordre social. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, les Suisses se sont dressés contre leur souverain naturel et légitime. Contre la volonté divine, ils se sont institués leurs propres maîtres.<sup>2</sup> C'est ce que nous appellerons l'«effet Sempach» qui se manifeste peu ou prou en fonction du contexte dans l'historiographie tout en alimentant parallèlement l'idéologie officielle. Déjà dans le second livre de la République (1576), Jean Bodin, le théoricien de l'Etat monarchique violemment dénonciateur de l'anarchie qui, selon lui, mine les républiques suisses, ne manque pas de signaler que «l'établissement des Etats populaires de Suisse» remonte à la journée de Sempach (1386). C'est à ce moment-là, écrit Bodin, que «presque toute la noblesse fut exterminée, et le surplus contraint de renoncer à leur noblesse, et néanmoins débouté alors des états et offices».<sup>3</sup> Dans la foulée de cette tradition simplifiée, les Suisses des villes comme ceux de petits cantons centraux se bâtent une identité nationale. Ce sont les exploits belliqueux de rudes paysans qui ont fondé les libertés suisses. Jusqu'à la vache, objet de dérision au XIV<sup>e</sup> siècle, qui se trouve ensuite valorisée et transformée en symbole iconographique de longue durée, encore bien présent dans l'imaginaire populaire et publicitaire contemporaine.

\* Nous remercions l'Académie Suisse des Sciences Humaines et Sociales, qui a subventionné le colloque et la publication des actes.

Or, il est évident que la noblesse a joué en Suisse un rôle plus complexe que ne le laisse entendre l'assertion faite par Bodin de sa fin brutale. L'éviction des nobles est sans doute une composante bien réelle de l'histoire suisse des origines. Au temps de Guillaume Tell, les petits nobles partageaient encore les responsabilités et les priviléges de la classe dirigeante avec des paysans aisés.<sup>4</sup> Mais, par la suite, ceux qui ont gouverné les pays durant les trois siècles d'Ancien Régime et se sont approprié la richesse n'ont eu qu'exceptionnellement des ascendances paysannes et peu souvent des ascendances nobiliaires. C'est que la fin du Moyen Age et le début des Temps modernes (XIII<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles) ont connu un renouvellement profond et rapide des élites. Nombreuses sont les familles d'ancienne noblesse à s'être éteintes suivant un processus biologique naturel. Par ailleurs, la fréquence des conflits armés a décimé les chevaliers plus que les simples bourgeois. Pour Zurich, par exemple, les batailles de Winterthur en 1292 et de Morgarten en 1315 ont été fatales à la prédominance des lignages nobles dans les institutions urbaines. A Bâle, le terrible tremblement de terre de 1356 a détruit une soixantaine de châteaux et ruiné leurs propriétaires. Partout, les petits nobles en difficulté financière ont été contraints de rechercher la protection des communautés urbaines, en s'y installant, en leur cédant leur patrimoine et en acquérant les droits de bourgeoisie. Nombreux sont ceux que l'évolution politique des communautés paysannes autonomes a forcés à l'exil.

Notons que jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'établissement en ville est relativement facile. D'une manière générale, l'ascension sociale est encore ouverte tout comme l'accès aux charges de l'Etat. Autrement dit, les élites qui vont s'imposer politiquement et socialement à l'aube de la modernité sont plutôt hétérogènes et mouvantes: anciens lignages nobles ou bourgeois se mêlent aux familles économiquement dynamiques dans des activités commerciales ou industrielles. Mais ce sont souvent des familles nouvelles qui vont bâtir une prédominance basée sur des fortunes acquises par le négoce et les services financiers. Peu à peu, les anciennes familles, qu'elles soient d'origine noble ou bourgeoise, vont être évincées au profit de ces nouvelles catégories sociales. La Réforme, en jouant sur les mêmes clivages, vient sinon accentuer du moins étayer le processus.<sup>5</sup>

Dans un tel contexte de mobilité et de transformation des structures sociales se comprend mieux l'étonnante faveur de l'opposition entre «jeunes» et «vieux» Confédérés, bien documentée par la littérature et la peinture à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>6</sup> En laissant de côté l'analyse de ce mythe tout comme la portée éthique et religieuse du discours qui lui est attaché, je ferai simplement remarquer que celui-ci conforte auprès des nouvelles générations le mythe des origines paysannes. Autrefois, les Confédérés étaient de simples paysans. C'est d'autant plus important que les élites en pleine ascension sociale ont un urgent besoin d'une légitimité par la durée.

## 2. *L'aristocratisation des oligarchies bourgeoises*

Venons-en aux élites des XVII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles qui vous intéressent particulièrement aujourd'hui. La Suisse a vécu depuis les Réformes un processus courant en Europe, celui de l'aristocratisation de la classe dirigeante. Le phénomène est spectaculaire et bien étudié pour les villes mais c'est l'ensemble des communautés tant urbaines que villageoises qui sont affectées par ce repli des groupes dominants sur eux-mêmes.<sup>7</sup> En ce qui concerne les cités suisses, les modèles sont multiples aussi bien sur le plan institutionnel que social. Les plus importantes des villes libres du Saint-Empire (Nuremberg, Augsbourg, Strasbourg) inspirent durablement l'évolution politique. Mais c'est Venise qui dans toute l'Europe germanique représente la source idéologique en même temps qu'elle incarne l'idéal jamais égalé du patriciat urbain. Cependant, dans aucune des villes allemandes ou italiennes, l'exclusion n'a les proportions que l'on rencontre dans certains cantons suisses. Les élites au pouvoir accaparent peu à peu tous les rouages de l'Etat et bloquent l'accès à la bourgeoisie. Le point culminant sera atteint vers 1700. On peut y voir un réflexe obsidional conforme au climat de peur de l'autre qui caractérise les débuts de la modernité. C'est aussi un réflexe de protection des ressources existantes et des possibilités de travail, en période de croissance démographique, contre d'éventuels nouveaux arrivants de l'extérieur. Il s'agit enfin d'un moyen de consolider la présence à la tête des communautés de ces nouvelles classes dirigeantes aisées dont nous avons parlé précédemment. L'aristocratisation va de pair avec l'oligarchisation et la plutocratisation. On a pu dire avec justesse qu'il était plus facile d'obtenir un titre de noblesse en France que d'accéder à la bourgeoisie de Berne ou de Fribourg.

Pour mieux comprendre les relations complexes de l'argent et du pouvoir dans les républiques suisses, quelques différenciations sont maintenant nécessaires. Si le processus d'aristocratisation est général, certaines républiques en présentent la variante la plus achevée sous la forme d'un patriciat exclusif. Les tendances à l'accaparement des rouages de l'Etat sont très marquées dans les républiques urbaines de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne. Elles sont également sensibles dans les républiques paysannes des petits cantons tout comme dans les républiques alliées des Grisons et du Valais.

Le processus de fermeture se déroule subrepticement dans la longue durée des XV<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècles. Il serait donc vain d'en fixer des repères chronologiques autres que symboliques. L'appellation même de «patriciat» ne s'impose guère dans son actuelle acceptation avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, friand de références antiques.<sup>8</sup> A vrai dire, il faut distinguer la tendance à rendre de plus en plus difficile l'entrée dans les bourgeoisies urbaines de la tendance à réservier les places dans les Conseils urbains à certaines familles. La première se manifeste par les entraves surtout financières (jusqu'à devenir prohibitives) mises à la réception de nouveaux bourgeois. A Berne, par exemple, l'accès à la bourgeoisie

est bloqué au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Lucerne accorde la bourgeoisie à 1805 personnes au XVI<sup>e</sup> siècle mais seulement à 331 au XVII<sup>e</sup> et plus qu'à 86 au XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>9</sup> Quant à la seconde tendance, l'exclusivisme politique, à défaut de base légale claire, il passe par la distinction entre un certain nombre de familles effectivement présentes dans les Conseils et les autres théoriquement habiles à gouverner mais dans les faits à l'écart. A Berne, depuis 1643, on précise que seuls les «regimentsfähigen Bürger» peuvent accéder aux Conseils et aux charges de l'Etat.<sup>10</sup> 540 familles sont encore dans ce cas au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle; il n'y en aura plus que 243 en 1784. Mais pratiquement, les familles les plus influentes déjà en place accaparent les sièges et fonctions lucratives: 120 familles régnantes («regierenden Patri ziern») en 1651, 77 seulement au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. A Lucerne, où l'on observe une forte mobilité sociale au XVI<sup>e</sup> siècle et encore durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, tout se fige vers 1670. En 1773, le nombre des familles régnantes est de 29 seulement. C'est le patriciat le plus «concentré» de Suisse.

Dans les Etats urbains comme Zurich, Bâle, Schaffhouse et, par certains aspects aussi Saint-Gall, le blocage de l'accès à la bourgeoisie n'a jamais été total étant donné la place dévolue aux corporations de métiers et les possibilités rapides d'ascension sociale qu'offre l'évolution économique, notamment le développement de la proto-industrialisation à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais l'aristocratisation n'en n'est pas moins réelle et la mainmise des familles influentes sur l'appareil étatique tout aussi flagrante. A Zurich, outre la hausse des conditions financières de réception à la bourgeoisie, on note des fermetures momentanées au XVII<sup>e</sup> siècle et même une fermeture presque définitive en 1659.<sup>11</sup> Bâle, par contre, n'a jamais bloqué l'accès à la bourgeoisie<sup>12</sup> ni distingué les «regimentsfähigen Familien» des autres. Et pourtant, de facto, se sont imposés les «Herren geschlechter», une aristocratie de gros négociants et fabricants, un syndicat de seigneurs, comme dit un historien bâlois, mais préservé de l'encroûtement, comme l'écrit plus complaisamment un autre.<sup>13</sup>

La sélection politique induite par l'aristocratisation progressive ne recouvre pas, loin s'en faut, les clivages économiques de la société d'Ancien Régime. Cela signifie que l'on peut être riche et exclu du pouvoir. Cependant, l'aisance matérielle apparaît bien comme une condition de la participation aux affaires de l'Etat. Sans reprendre ici les termes en partie dépassés d'une des plus belles controverses de l'histoire allemande – le débat au début de ce siècle entre Werner Sombart et Georg von Below sur l'origine des patriciats et de leurs richesses –, je voudrais dégager quelques lignes de force pour expliquer les bases matérielles des oligarchies helvétiques, ce qui est assurément essentiel pour estimer les capacités des notables à financer des projets d'architecture ou à investir dans l'art.

Les historiens ont distingué les dynasties familiales spécialisées dans les activités militaires, ce qui nécessite, on le verra, un sérieux sens commercial, de celles plus intéressées au négoce, à la banque voire aux activités proto-

industrielles. Pour pédagogique qu'elle soit, cette typologie n'est pas à l'abri des arrière-pensées dans la mesure où l'histoire a donné raison à la deuxième catégorie. En réalité, même si une telle classification demeure utile, les modes de vie des uns et des autres ont tendance à se rapprocher dès qu'il s'agit de participer activement au service de l'Etat. Au Moyen Age, les villes suisses les plus importantes doivent leur prospérité et leur rayonnement à des activités commerciales et artisanales. Dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, la redistribution européenne des courants d'échange et, à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle, la nouvelle donne politique ouvrant le marché européen de la guerre aux fournitures suisses de mercenaires ont contribué à accentuer les différenciations au sein des oligarchies. Voyons les cas assez éclairants de Zurich et de Lucerne.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Zurich est encore une ville d'artisans et les corporations assument un rôle politique de premier plan. Leur importance dans la population et par conséquent dans la Cité ne va cesser de décliner ensuite.<sup>14</sup> Par contre l'influence des négociants et des entrepreneurs de la proto-industrie va aller grandissant. Une fois fortune faite et la quarantaine aidant, nombreux sont ceux qui se retirent des affaires pour se vouer à la gestion de l'Etat. Ils retrouvent alors d'autres représentants de dynasties rentières, des officiers au service étranger ainsi qu'un certain nombre d'authentiques «Junker» dont le mode de vie va servir de norme. Les artisans occupaient plus de la moitié des sièges des Conseils en 1637 contre 12% aux négociants/entrepreneurs et 35% aux rentiers, magistrats, Junker et officiers. En 1790, la part respective des trois catégories est de 17% pour les artisans, 36% pour les négociants et 47% à ceux qui vivent de leurs rentes, de charges étatiques et du service militaire.<sup>15</sup> Par ailleurs, les fortunes des deux dernières catégories sociales sont sans commune mesure avec la modeste aisance de l'artisanat. Partout en Europe, la richesse s'acquiert dorénavant par les activités commerciales et financières. Comme elle tend parallèlement à devenir une condition d'accès aux charges étatiques, il est inévitable que ce soient ces groupes de familles qui contrôlent de plus en plus le pouvoir politique. Une telle évolution s'observe également à Bâle et à Genève.

A Lucerne aussi, les élites du XVI<sup>e</sup> siècle étaient actives dans le commerce et l'artisanat. Les artisans sont même majoritaires aux Conseils. Ce ne sera déjà plus le cas vers 1600. Désormais, ce sont les affaires financières, les magistratures, le service étranger et le revenu des propriétés foncières qui concentrent l'énergie des élites lucernoises. La trajectoire d'un Ludwig Pfyffer, celui qu'on appelait le «Roi des Suisses» tant son pouvoir politique était grand, est à ce titre exemplaire. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, il est marchand de tissus et de bétail. Trente ans plus tard, c'est la politique, son régiment et la gestion de son patrimoine qui l'occupent largement à l'instar des autres membres de ce qu'un historien appelle le club exclusif des familles régnantes.<sup>16</sup> A Lucerne, le service militaire à l'étranger est devenu l'activité dominante et la principale source de revenus. La tendance se renforce encore au XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les 36

sièges du Petit Conseil sont occupés entre 1620 et 1680 par 19 artisans, 48 commerçants et 70 officiers.<sup>17</sup> Le patriciat de Soleure présente également un caractère militaire prononcé<sup>18</sup> tout comme celui de Fribourg d'ailleurs où près de la moitié des membres du Conseil des Deux-Cents à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est constituée d'anciens officiers au service de France (ce qui a poussé certains historiens du XIX<sup>e</sup> siècle à qualifier un peu rapidement le régime d'«oligarchie de mercenaires vendue aux Bourbons»).<sup>19</sup> A Berne, on ira jusqu'à interdire en 1747 aux membres du patriciat de s'engager dans des sociétés commerciales. Riche propriétaire ou rentier, le patricien doit être entièrement disponible pour le service de l'Etat. Zurich prend des dispositions semblables pour les membres des Conseils. Les oligarchies ont besoin de rompre avec les origines économiques de leur richesse pour légitimer leur fonction d'autorité tout comme les ordres privilégiés en France tiennent à fonder leur pouvoir dans la durée du temps monarchique.

Remarquons que si la noblesse n'est pas totalement absente de nos oligarchies urbaines, notamment à Zurich, Bâle et Berne, son rôle politique est en tout cas limité ou étroitement circonscrit comme à Fribourg par exemple. Une singularité toutefois: le pays de Vaud qui constitue, selon l'expression de Herbert Lüthy, «une sorte de parc national de la vie nobiliaire dans cette Suisse aux oligarchies très bourgeoises».<sup>20</sup> Les Bernois n'ont quasiment pas touché à la structure féodale intacte lors de la conquête de 1536. On y trouve donc aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles une abondance de châteaux et de fiefs, une authentique noblesse petite et moyenne exclue bien entendu de toute participation à la gestion des affaires de l'Etat.

### *3. L'idéologie républicaine*

L'aristocratisation ou l'oligarchisation du pouvoir est un phénomène finalement assez commun dans les communautés urbaines ou rurales d'Ancien Régime. Ce qui est plus étonnant, c'est la manière dont les élites bourgeoises helvétiques ont pris conscience de leurs spécificités et légitimé leur propre pouvoir, moins par le discours d'ailleurs que par des pratiques intensément vécues.

Il est vrai que la République fait figure en Europe, durant l'époque moderne, de forme désuète d'Etat, d'exception curieuse, de vestige du Moyen Age voire de menace.<sup>21</sup> Les républiques sont rares et tendent à s'effacer derrière l'Etat territorial de type absolutiste. Or les élites suisses manifestent très tôt une conscience profonde d'appartenir à des entités républicaines dont la caractéristique est la participation collective à ce qu'on appelle la «liberté des Suisses» (Schweizer Freiheit).<sup>22</sup> Cette conscience se double de la conviction de bénéficier du régime le moins mauvais qui soit. Les Suisses sont des peuples heureux. «Il n'y a aucun Etat dans toute l'Europe qui ne se trouve dans une telle situation de bonheur que le canton de Berne», s'exclame en 1698 le général Peter Stuppa.<sup>23</sup> Cependant, prenons-y garde,

il n'y a pas trace autre que formelle de démocratie dans cette conception de la République. C'est, en effet, la variante aristocratique de la République au service des oligarchies urbaines qui a la faveur. Que l'on fasse l'éloge de l'Etat-Ville patricien de droit divin comme à Fribourg ou Lucerne, ou au contraire que l'on se réfère au modèle républicain antique comme à Berne ou Zurich, c'est le même souci de l'ordre, le même refus de l'évolution politique, la même valorisation d'une société hiérarchisée réfractaire à toute participation populaire aux décisions.

Etre en république implique un art de vivre républicain. Celui-ci s'articule autour des deux vertus majeures de la simplicité et de l'égalité. L'oligarchie au pouvoir se targue d'être dépositaire de ces qualités héritées des ancêtres, dont l'origine est à rechercher dans la Suisse alpestre et paysanne du XIII<sup>e</sup> siècle, et remises à l'ordre du jour par les Réformes. Contre le changement qui menace l'ordre établi, on évoquera sans cesse l'antique simplicité des mœurs républiques. Ainsi à Berne, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les autorités dénoncent les effets corrupteurs de tout ce qui menace ce qu'on désigne comme «die altbernische Einfachheit».<sup>24</sup> Même à Genève, où les fortunes bâties sur les affaires financières sont parfois colossales, les pasteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle dénoncent ce risque d'oublier par la confrontation avec l'étranger ce qui fait «notre simplicité».<sup>25</sup> Lors de la révolution de 1792, ces mêmes pasteurs prêcheront encore le retour à l'austérité et à la simplicité.

Quant à l'idéal républicain d'égalité, il doit se comprendre de manière très pragmatique. Dans une république, il y a égalité des citoyens libres à participer à l'utilité commune et au bien de l'Etat de même qu'il y a une certaine égalité à profiter des libertés auxquelles on a légitimement et historiquement droit.<sup>26</sup> Chacun à sa place et selon ses mérites participe au bonheur de la République, cette «*Felicitas Reipublicae*», devise gravée sur le denier que le gouvernement de Berne distribue chaque année aux membres du collège électoral. «*Hinc Felicitas*», «Voici la félicité», proclame encore la médaille de la Société économique de Berne, frappée d'une République personnifiée assise sur une charrue.<sup>27</sup> Néanmoins il est bien clair que, dans la réalité, la simplicité des mœurs s'accommode de l'inégalité politique puisque les priviléges eux-mêmes (les «libertés» dont se prévalent les communautés) sont inégalement répartis, que la ville a une position dominante dans le système social et que les bourgeois ont la prééminence sur les simples habitants.

Cependant, la simplicité et l'égalité tant proclamées impliquent aussi dans les faits une éthique de la répartition égalitaire des ressources. Le XVIII<sup>e</sup> siècle entiché de bergers et d'idylles alpestres a recherché avec obstination les mœurs pures et simples tout comme les signes égalitaires. Ainsi Rousseau et ses émules n'ont pas manqué d'observer la répartition des habitations dans les montagnes «à distances aussi égales que les fortunes des propriétaires».<sup>28</sup> Or, n'oublions jamais que la Suisse est avare de ressources. C'est pourquoi il faut insister sur ce trait marquant de la vie sociale d'Ancien Régime qu'est justement la

gestion égalitaire des ressources limitées. Cela est évident pour les communautés rurales mais s'observe aussi dans les villes. La gestion parcimonieuse des ressources, justifiée par un discours sur la précarité des bases économiques, rassure la bonne conscience égalitaire des oligarchies.<sup>29</sup> A la limite, tout le discours sur les valeurs morales, sur la rusticité, la simplicité, l'égalité et la liberté sert à masquer la structure inégalitaire de la société et à renforcer les distinctions. Au-delà du ressentiment et de l'exagération révolutionnaires, c'est l'écart entre le discours et les choses que l'on peut retenir des remarques dédaigneuses formulées à l'égard des élites des petits cantons par Philipp Albert Stapfer. Il écrit en 1801: «Il est ridicule de parler de leur simplicité et leur peu de besoins. La première avait disparu depuis longtemps; et leurs besoins factices étaient plus nombreux que ceux d'aucune classe de campagnards qui existe en Europe. Avides de denrées coloniales, de vins, de liqueurs, et surtout d'or, ils n'avaient conservé intacte aucune des vertus de leurs ancêtres, et n'étaient intéressants que par la fierté qu'ils éprouvaient d'en descendre.»<sup>30</sup>

Cette mise en perspective permet de mieux saisir la portée du discours sur le luxe dont l'interprétation est parfois délicate. A l'instar des monarchies, des Etats princiers et des cités-Etats européens - ce sont les villes libres de l'empire qui fournissent les modèles -, les Républiques suisses multiplient les ordonnances somptuaires durant tout l'Ancien Régime. L'idéologie aristocratique n'en finit pas de dénoncer le luxe (appelé «Hoffart» ostentation dans les textes allemands). C'est que l'Ancien Régime subit continuellement l'assaut des forces centrifuges qui entraînent la confusion des distinctions. Voilà pourquoi la réaffirmation de l'ordre est particulièrement vitale dans des sociétés qui, comme en Suisse, ont érigé l'exclusion en principe de domination.

A Berne, Zurich, Bâle et Fribourg, pour ne citer que les villes bien documentées, les ordonnances répétitives se succèdent avec des temps forts, durant la guerre de Trente ans et le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>31</sup> Le lien avec la conjoncture économique est flagrant: on s'y plaint de la dureté des temps, de la rareté de l'argent; on évoque la volonté de prévenir la ruine des familles et de protéger les fabrications indigènes. La mauvaise humeur contre le modèle trop envahissant de la monarchie française affleure constamment. Pourrait-il en être autrement quand la cour de Versailles donne le ton à l'Europe entière? En Allemagne comme en Suisse, il est usuel de dénoncer l'indécence des modes vestimentaires françaises, «la nudité dans les habits des femmes» qui choque le nonce en visite à Fribourg en 1686, et en contrepartie de recommander le retour aux coutumes germaniques et suisses.<sup>32</sup> Plusieurs de ces lois proposent des subdivisions en classes et conditions sans d'ailleurs fournir grande précision quant aux conditions d'appartenance à tel ou tel rang social. Pourquoi s'en étonnerait-on? Le principe même de la hiérarchie des rangs veut que chacun sache intimement s'il relève de la catégorie des citoyens éminents ou seulement des personnes de deuxième qualité. La logique aristocratique des lois somp-

tuaires apparaît dans une évolution constatée déjà au XVII<sup>e</sup> siècle en France et qui se marque plus tardivement dans les Etats urbains: à savoir la défense générale apparemment sans distinction de certains éléments onéreux de parure.<sup>33</sup> Fribourg connaît ce changement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans l'ordonnance de 1779, le législateur affirme n'avoir pas voulu «marquer une distinction entre les différents Etats qui composent notre bourgeoisie». Immédiatement il se rattrape en précisant: «Notre intention n'étant pas de confondre tous les états», il va de soi que des exceptions sont faites pour «toutes personnes distinguées par leur naissance ou leur fortune». Mais comment distinguer? C'est là qu'intervient l'une des règles du mode de vie républicain, à savoir la vertu de l'autodiscipline. Chacun est juge de ce que l'ordonnance de Fribourg appelle les «justes bornes» que prescrit sa condition.

Tout est donc une question de seuil. Il y a luxe nuisible au moment où la magnificence nécessaire à la distinction dépasse une certaine limite. Quel est donc ce seuil dans le cas d'une oligarchie bourgeoise? Quel degré de magnificence doit lui permettre d'assumer son rang? On connaît avec force détails les seuils de l'ostentation dans l'habillement et les repas de fête ou de deuil. Les ordonnances s'avèrent particulièrement prolixes sur ces thèmes. Par contre, il est plus difficile de cerner jusqu'où peut aller la magnificence nécessaire dans les équipages et surtout dans le logement. Je ne sais pas si les lois somptuaires ont eu des effets sur la construction et la décoration des résidences des élites. Je sais par contre que le contrôle social est moins pesant dans une maison de campagne que dans une résidence urbaine. Le cas de ce Zurichois de bonne souche ne doit pas être isolé: à la campagne, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il s'habille à la mode française en culotte rouge et dentelles; revenu en ville, il revêt le costume noir à la Suisse.<sup>34</sup> Si le gaspillage fait partie de la magnificence des princes, il est impensable chez des élites bourgeoises dont on attend qu'elles n'étaient pas leur fortune mais qu'elles la fassent utilement travailler. La simplicité républicaine appelle la modestie, à savoir la qualité de celui qui sait conserver la mesure et ne pas dépasser indûment son rang.<sup>35</sup> L'ordonnance fribourgeoise de 1645 ne se justifie-t-elle pas par le «maintien d'une bienséante modération dans une république bien poliee». Nul doute que cette idéologie ait eu des répercussions dans les investissements résidentiels qui intéressent ce colloque.

Les ordonnances somptuaires ne sont qu'un aspect d'un vaste projet de normalisation sociale qui anime les sociétés oligarchiques. Chambres de réforme, consistoires et autres «Chorgerichte» en sont les instruments dans les villes, les bourgs et jusqu'à la moindre paroisse. Christian Simon a étudié les effets de la domination des oligarchies urbaines sur les campagnes sujettes en termes de comportement.<sup>36</sup> Sa recherche montre par quels moyens les élites urbaines s'efforcent d'inculquer au peuple des campagnes ces vertus de simplicité et de sens de la mesure qu'elles-mêmes prétendent incarner, à côté des qualités de fidélité, d'obéissance et de goût du travail que l'on attend de populations

politiquement, culturellement et moralement inférieures. Ces politiques normatives n'ont, on peut s'en douter, que peu d'effets concrets. Elles témoignent sûrement d'une sorte d'obsession de la transgression sociale qui se manifeste avec emphase durant les dernières décennies de l'Ancien Régime. Et pourtant, le système a tenu trois siècles sans heurts majeurs. Rappelons-nous qu'à Berne, les familles au pouvoir ne forment guère qu'un groupe de 1000 personnes qui dominent environ 400 000 sujets, sans armée permanente et avec un appareil bureaucratique dérisoire.<sup>37</sup>

#### *4. Représenter la distinction*

Comment se distinguer sans franchir les bornes de la simplicité républicaine et bourgeoise? Comment représenter le prestige du pouvoir dans un système politique à l'appareil d'Etat extrêmement limité? Les villes-capitales des cantons sont de taille plus que modeste à l'échelle européenne: quatre d'entre elles dépassent 10 000 habitants à la fin de l'Ancien Régime.<sup>38</sup> Berne, centre de la république urbaine la plus importante du nord des Alpes, compte à peine 12 mille habitants. La vie de cour est totalement absente à l'exception marginale de Porrentruy ranimée par les velléités absolutistes des princes-évêques.<sup>39</sup> Les bains de Baden constituent un îlot de luxe et de vie mondaine, ce qui d'ailleurs inquiète la puritaine Zurich. Soleure offre périodiquement en spectacle le faste des ambassadeurs de France. Lors de l'entrée en fonction d'un diplomate, lors des renouvellements d'alliance ou plus fréquemment pour célébrer les heureux événements de la famille royale, des fêtes somptueuses ont pour finalité d'éblouir les représentants de petites républiques, qui ne manquent pas d'accourir et s'en retournent couverts de cadeaux.

La passion de distinguer et d'éviter la confusion des qualités doit trouver d'autres formes d'expression. Dans une société où la richesse n'est pas encore le seul critère de la considération, le langage des apparences est extrêmement subtil. L'enjeu est donc d'importance pour des oligarchies qui doivent s'auto-légitimer. Leur pouvoir politique, ne l'oublions pas, repose sur une majesté autofondatrice qui n'a rien à voir avec la notion de souveraineté moderne à laquelle les régimes suisses sont longtemps imperméables. Quant au capital symbolique que produit la naissance, il ne s'engrange qu'après quelques générations, ce qui place les familles influentes à l'ascension sociale souvent postérieure à la Réforme dans des situations délicates. A Lucerne, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, on se gausse des origines obscures du «roi des Suisses» Louis Pfyffer qui, récemment anobli, tend à oublier ses ancêtres artisans ou boutiquiers.

La distinction s'acquiert d'abord par la formation. Les classes dirigeantes helvétiques envoient leurs fils se dégrossir dans les cours princières européennes. Le service mercenaire frotte les officiers à la vie de cour. Tous ramènent dans leur ville des modes nouvelles, des usages de consommation et des désirs de paraître. Dans tous les

débats sur les méfaits du luxe, on évoque les voyages des jeunes et le service étranger comme véhicules d'innovations coûteuses. A Berne, elles sont décrites par leur vocabulaire d'origine, ce qui témoigne bien de l'influence des usages de la culture de cour baroque à la française: les sucreries, liqueurs, dentelles, zibelines et autres rubans et «steinkerques» deviennent des bizarries menaçantes.

Il arrive parfois qu'un titre de noblesse - le «diplôme» peut être soit reçu en récompense des services rendus à l'empereur, au roi de France ou à la papauté, soit acquis en même temps qu'une seigneurie - couronne une carrière bourgeoise militaire ou diplomatique. Mais c'est plutôt par des usages de caste que se distinguent les oligarchies. Berne en est l'exemple achevé.<sup>40</sup> Le patriciat a son registre des naissances séparé, ses sièges surélevés et armoriés dans les églises. Pour assurer la pérennité des patrimoines, des dispositions successorales compliquées voient le jour (par exemple les fidéicommis). Depuis 1782 à Fribourg et 1783 à Berne, les familles de la bourgeoisie privilégiée peuvent faire précéder leur nom du «de» ou du «von». C'est au fond l'anoblissement général qui aurait incité Frédéric de Prusse à dire que ces Messieurs s'étaient en quelque sorte «deifiés».<sup>41</sup> A Genève comme à Berne, les peintres en généalogies ne manquent pas de travail quitte à satisfaire leurs clients par des arbres tracés, l'exemple toujours cité étant celui du conseiller Lentulus de Berne qui prétendait descendre d'un consul romain. Leurs Excellences des cités patriciennes, c'est ainsi que l'on désigne habituellement les plus hauts magistrats, ont élaboré des titulatures très précises que se doivent d'observer tous ceux qui, notaires ou greffiers, ont à traiter avec elles. Ainsi, à Fribourg, l'avoyer se fait appeler «Son Excellence Monseigneur» «Hochwohlgebohrner Gnädiger Herr», un bailli a droit à «Noble, Magnifique et très honoré Seigneur» «Wohledelgebohrner hochgeehrter Herr», et la suite à l'avenant.<sup>42</sup> En allemand, la désinence «geboren» à la force de la légitimité du sang, ce qui est très important pour des lignages parfois récents. A Genève, la Seigneurie va jusqu'à réintroduire au XVIII<sup>e</sup> siècle les formes anciennes de l'hommage féodal: lors de la cérémonie d'inféodation des seigneurs (l'équivalent des baillis), le premier syndic donne au nouveau titulaire de fief une épée d'investiture et le seigneur à genoux devant lui prononce le serment d'hommage.<sup>43</sup> Partout en Suisse, l'entrée en fonction d'un bailli est l'occasion d'une cérémonie solennelle, démonstration du pouvoir de la République devant les sujets rassemblés qui prêtent serment d'allégeance. L'autoreprésentation du pouvoir prend également des dimensions ostentatoires dans la décoration des édifices publics et l'ornementation des insignes du pouvoir. Les allégories multiples vantent la gloire de l'Etat patricien. Par contre, l'autoreprésentation bourgeoise demeure austère dans les séries de portraits de magistrats et hauts fonctionnaires: le visage empreint de la gravité que suggèrent les vertus républicaines, les vêtements de drap noir mal coupés, les fraises démodées, les barbes sur des visages burinés, tout le contraire du raffinement princier.<sup>44</sup>

## 5. Le pouvoir de l'argent ou les limites de la richesse

Encore faut-il se demander s'il pouvait en advenir autrement. En effet, la simplicité et l'austérité pourraient être de façade alors que les fortunes accumulées par des générations laborieuses devraient permettre plus de magnificence. Qu'en est-il donc de la fortune bourgeoise et patricienne en Suisse?

L'élite au pouvoir et l'Etat tendent sans cesse à se confondre. Il est parfois même délicat de séparer revenus privés et ressources publiques. C'est que la gestion des affaires de la république est une finalité en soi, mieux encore une vocation par laquelle l'aristocratie se distingue du commun des bourgeois. L'accession aux plus hautes charges peut coûter cher et ne pas rapporter gros. La plupart des charges sont bénévoles et celles, lucratives, des bailliages, très recherchées et peu nombreuses. Le vaste territoire de Berne n'offre guère qu'une cinquantaine de places de baillis dont quelques-unes seulement (en Argovie ou dans le pays de Vaud) dégagent des revenus appréciables.<sup>45</sup> C'est peu même pour une caste fermée de 80 familles. A Lucerne, quelques rares membres du Petit Conseil tirent 500 à 1000 florins de leur charge; la plupart se contentent de moins de 100 florins par année.<sup>46</sup> Partout, les rivalités que ne manque pas de susciter l'acquisition de ces charges entraînent la mise en place de belles stratégies de corruption (cadeaux, banquets, arrangements de mariages) et des grenouillages peu conformes à l'image tant prisée de l'honnêteté bourgeoise. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des précautions seront prises pour empêcher les pots-de-vin et les manœuvres électorales, notamment par l'instauration de procédures de tirage au sort des fonctions électives.

La disponibilité que requiert le service de l'Etat explique tout naturellement le développement d'un mode de vie seigneurial. Autant par analogie avec les aristocraties principales que par nécessité, les membres des oligarchies bourgeoises recherchent la sécurité de la rente féodale. On a parlé de «féodalisation»<sup>47</sup> peut-être un peu abusivement là où il y a surtout mimétisation et survivances féodales. Toujours est-il que les propriétés féodales, domaines, châteaux et fiefs, sont des acquisitions très convoitées dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Les seigneuries s'achètent avec leurs titres et se revendent tout aussi facilement. C'est un placement sûr qui amène de surcroît le prestige social de la noblesse. Par conséquent, partout en Suisse, les oligarchies urbaines partagent leur temps entre un hôtel situé dans l'une des belles rues de leur ville-capitale et une résidence d'été avec sa maison de campagne et ses domaines.

Il faut assurément avoir de l'aisance pour faire carrière. Sous l'Ancien Régime avec sa conception très patriarcale du gouvernement, pouvoir et argent vont de pair. Activités financières, négoce et service militaire sont les principaux moyens de s'enrichir et d'acquérir ce train de vie rentier et seigneurial si caractéristique, avant de s'identifier à l'Etat que l'on gérera avec la même mentalité que s'il s'agissait de son propre patrimoine.

Ainsi, le service mercenaire, facteur puissant d'aristocratisation des modes de vie et d'imitation des usages de la Cour, est à la source de la fortune de nombreuses familles, aux XVI-XVII<sup>e</sup> siècles surtout car par la suite, les gains de la guerre deviennent de plus en plus aléatoires. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le capitaine d'une compagnie au service étranger perçoit un gain annuel de 5 à 12 mille livres, ce qui paraît confortable lorsqu'on sait que la solde d'un officier se monte à 1600 livres par an, qu'une maison avec 10 hectares de terre se paie environ 2 mille livres, qu'un ouvrier ne gagne pas plus de 120-150 livres par an et que la solde d'un simple soldat est de l'ordre de 180 à 250 livres.<sup>48</sup> Les plus prestigieux de ces officiers reviennent s'installer dans leur canton d'origine, pourvus de distinctions, de titres de noblesse (chevalier, baron, comte), et se vouent à la chose publique. Les retombées positives motivent par ailleurs l'ensemble des communautés bourgeoises puisque le service étranger, dûment contrôlé par les cantons, fait l'objet d'accords avec la puissance engageante (les capitulations) qui comportent l'octroi de «pensions». De ces sommes annuelles en partie distribuées entre les membres des Conseils, on a sans doute exagéré l'importance. Toutefois, il serait faux d'en minimiser l'impact politique. Le service militaire est bien d'abord une affaire spéculative avec un risque qui s'apparente à celui de l'entrepreneur capitaliste. Mais pour obtenir l'autorisation de lever une compagnie ou un régiment, plus modestement pour être choisi comme officier par un propriétaire de compagnie, il faut avoir des appuis dans les Conseils. Un historien a parlé trop péjorativement de « cercle vicieux » entre fonction militaire, charges de l'Etat et richesse là où il vaudrait mieux dire osmose.<sup>49</sup> En effet, le système du service étranger est tellement lié à la politique que les familles régnantes ne peuvent contrôler l'un sans maîtriser l'autre. Le cas du grand Stockalper (1609-1691) est à la fois exemplaire et exceptionnel dans l'espace helvétique. Pour lui, l'investissement militaire est une affaire comme une autre quoique très liée à son influence politique. Monopolisant quasiment le service mercenaire en Valais, Kaspar Stockalper aurait gagné plus de 250 mille livres avec ses compagnies. Son château et ses investissements immobiliers sont à la mesure de cette immense fortune. Notons enfin que la guerre de Trente ans a marqué le sommet de l'entreprise militaire privée. Ensuite, les possibilités de gain seront de plus en plus restreintes. La base financière des aristocraties, surtout dans les cantons de Fribourg, Soleure, Uri et Schwyz, s'en est trouvée quelque peu compromise<sup>50</sup>, en tout cas pour ceux qui ne surent pas faire fructifier leurs activités lucratives annexes et profiter de leur situation aux antichambres du pouvoir.<sup>51</sup>

L'autre voie vers l'aisance est celle de la finance et du commerce. Les affaires ouvrent la porte de l'aristocratie. Dans ce secteur, les fortunes sont incomparablement plus importantes que chez les gentilshommes campagnards recapés du service à l'étranger. Et surtout, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, le grand négoce, la banque internationale et la proto-industrialisation dégagent des revenus sans commune mesure

avec ce qu'on pouvait obtenir précédemment.<sup>52</sup> A Zurich, les grosses fortunes du XVI<sup>e</sup> siècle ne dépassent pas 30-40 mille florins. Au XVII<sup>e</sup> siècle, des fortunes de 200 000 florins ne sont pas rares quand à la même époque un «Junker» se place entre 30 et 70 mille florins. Genève, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, compte, selon H. Lüthy, 200 familles millionnaires.<sup>53</sup> L'échelle des richesses change lorsqu'on quitte la ville pour les sociétés rurales: qu'il soit d'Uri ou de l'Oberland bernois, le paysan est riche quand il dispose d'une fortune évaluée à 10 mille florins. Les élites des cantons campagnes sont évidemment déclassées par rapport aux plutocraties urbaines: elles comptent en centaines de milliers de florins quand les villes en sont à détailler les millions.<sup>54</sup>

Trois remarques pour terminer. En premier lieu, il faut souligner que, sauf exception, le niveau de fortune des oligarchies suisses n'atteint pas la splendeur des grandes fortunes étrangères. Si les banquiers genevois et zurichois peuvent s'aligner avec les gens d'affaires ailleurs en Europe, tous ont des revenus nettement inférieurs à ceux des grands féodaux. Ludwig Pfyffer, avec ses biens estimés à plus de 340 000 florins a l'une des plus importantes fortunes de la Confédération au XVI<sup>e</sup> siècle. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les plus gros patrimoines connus dépassent 400 mille florins. C'est le cas du négociant zurichois Hans Conrad Hartmann ou de l'avoyer lucernois Christof Pfyffer von Altishofen. En France à la même époque, la haute noblesse dispose de biens évalués à plusieurs millions. Les différences s'estompent au XVIII<sup>e</sup> siècle: le Genevois Jean-Jacques Naville, mort en 1741, détient l'une des plus impressionnantes fortunes du temps avec près de 4 millions de florins, l'équivalent des plus riches fermiers généraux et nobles du royaume de France.

Deuxième remarque: la composition des patrimoines. Par définition, la fortune nobiliaire a une assise terrienne. Par contre, les fortunes suisses restent de type bourgeois. Même si l'acquisition de seigneuries relève d'un processus de normalisation sociale, les placements immobiliers demeurent secondaires. A Genève, les plus grosses fortunes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sont constituées à 85% d'actifs en portefeuille, donc 15% au plus d'actifs immobiliers. Genève est évidemment un cas extrême de «corps parasitaire», comme dit Lüthy, vivant sur le Trésor français. Il s'agit d'une fortune insaisissable, facilement mobile, des fonds d'Etat français surtout, des titres anglais et des placements dans diverses sociétés de banque et de commerce. Non seulement les notables mais les gouvernements des cantons en tant que tels placent à l'étranger. Dans les trésors de Berne et de Zurich, les Français trouvèrent en 1798 surtout des créances. Sur les bords de la Limmat, 58% d'entre elles sont étrangères (anglaises, françaises et allemandes).<sup>55</sup> Même dans un canton agricole comme Fribourg, la structure des fortunes donne aux biens immobiliers une part qui atteint au maximum les 2/3 des actifs. Autrement dit, les avoirs en portefeuille fournissent une source importante des revenus des classes dirigeantes. Simplement, comparativement aux actifs genevois, il s'agit ici

exclusivement de créances. Celles-ci peuvent se ramener à diverses formes de prêts à intérêt gagés sur les biens de l'emprunteur, donc des créances hypothécaires sur des personnes privées établies en général à long terme.<sup>56</sup> Par le biais de ces prêts, les notables se constituent une clientèle de ruraux. Ce clientélisme est l'une des composantes essentielles de la société patriarcale marquée par les solidarités verticales qui assurent la stabilité du tissu social.<sup>57</sup>

Dernière remarque qui découle du constat ci-dessus. Certes, le goût pour la terre et les pierres (domaines, pâtrages alpestres, bâtiments) demeure un trait important des pratiques financières de l'oligarchie. Jusqu'à un certain point cependant. On peut se demander si ce type de placement n'a plus une fonction sociale qu'une fonction économique. Il figure le prestige et matérialise l'appartenance à l'aristocratie. Pour le reste, la mentalité bourgeoise l'emporte. Nos élites n'aiment guère l'argent immobilisé. D'où l'attrait des fonds d'Etat étrangers, de la couronne de France en particulier, qui, malgré les aléas du recouvrement, offrent continuellement des taux d'intérêt élevés. Qu'importe les retards dans le paiement des intérêts, des pensions, des sommes nécessaires à l'entretien des compagnies de mercenaires, du moment que le train de vie ne nécessite pas de gros débours: une famille de conseiller lucernois n'aurait pas besoin de plus de 500 à 1500 florins par an pour son entretien, ce qui paraît confortable quand le minimum vital pour une famille de cinq personnes est de 120-150 florins.<sup>58</sup> Qui plus est, la logique républicaine et paysanne qui marque les classes dirigeantes helvétiques pousse à la parcimonie. N'est-il pas symptomatique que 10 villes sur les 14 où se dressaient un hôtel de ville gothique ou renaissant l'aient conservé comme siège des gouvernements d'Ancien Régime?<sup>59</sup> A l'échelle privée, les résidences citadines restent étiquetées, peut-être par manque de place dans des villes souvent surpeuplées, à l'étroit dans leur corset fortifié. En dehors de ville aussi, les aristocraties ont plutôt aménagé modestement la maison de campagne que construit à neuf un manoir. Telle est la règle, du moins avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les dépenses prestigieuses, la croissance économique aidant, deviendront plus fréquentes. C'est à ce moment que démarre un véritable cycle de construction de maisons de campagne aux abords des villes ainsi qu'un premier cycle d'urbanisme. Même durant cette phase, Bâle restera puritaire; Fribourg, Lucerne et Soleure sur la réserve. Par contre, Genève, Zurich et Berne se distinguent par des dépenses d'apparat, par un raffinement du mode de vie, qui tranchent avec l'austérité coutumière. Cependant, comme le constate déjà H. Lüthy à propos de Genève, mais sa remarque vaut pour les trois républiques, pas de véritables folies: «Ni filles d'opéra, ni courtisanes affichées, ni salons de jeu, ni compétitions de parade et de prestige avec une aristocratie de cour ou de finance, ni mécénat d'envergure. Le prestige comme le crédit s'y acquièrent toujours par l'économie et l'honorabilité bourgeoise et se perdent sûrement et radicalement par toute dépense déréglée».<sup>60</sup> La logique de l'accumulation capitaliste semble se suffire à elle-même. Dès lors, ces quelques

traits spécifiques concourent à contenir les dépenses ostentatoires, résidentielles ou autres, de telle sorte qu'il n'y a rien de comparable en Suisse à l'éclat des monarchies ou

des cours princières, ni à celui des grandes républiques urbaines italiennes, des Provinces Unies, voire même des villes de l'Empire.

## NOTES

- <sup>1</sup> Les éléments de cette biographie sont empruntés à HERBERT LÜTHY, *La Banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Paris 1961, T. I, p. T. 2, p. 146 ss.
- <sup>2</sup> Voir l'excellente contribution de GUY PIERRE MARCHAL, *Die Alten Eidgenossen im Wandel der Zeiten*, dans: Innerschweiz und frühe Eidgenossenschaft. Jubiläumsschrift 700 Jahre Eidgenossenschaft, Band 2, Olten 1990, p. 309–403.
- <sup>3</sup> JEAN BODIN, *Les six livres de la République*, livre second, chapitre 7.
- <sup>4</sup> Voir JEAN-FRANÇOIS BERGIER, *Guillaume Tell*, Paris 1988, p. 321–325.
- <sup>5</sup> Sur ce processus en général, voir HANS CONRAD PEYER, *Verfassungsgeschichte der alten Schweiz*, Zürich 1978.
- <sup>6</sup> Je pense notamment au vitrail attribué à Hans Funk (après 1530) conservé au Musée d'histoire de Berne. On y voit deviser un soldat en costume de paysan (le «vieux» Confédéré) avec un jeune mercenaire fringant dans son costume bouffant à crevés.
- <sup>7</sup> Sur le processus en général, voir HANS CONRAD PEYER, *Die Anfänge der schweizerischen Aristokratien*, dans: KURT MESSMER et PETER HOPPE, *Luzerner Patriziat*, Luzern/München 1976, p. 3–28.
- <sup>8</sup> Ceci n'empêche pas que déjà dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, on utilise le terme pour désigner les familles membres des Conseils urbains. Cf. HANS CONRAD PEYER (cf. note 5), p. 112. Berne utilise en 1651 pour la première fois le terme de «Patricien Bürger» pour spécifier les citoyens politiquement privilégiés. A Fribourg, on parle de «bourgeoisie secrète». Au XVII<sup>e</sup> siècle, la désignation de patricien est également peu fréquente à Lucerne et à Soleure.
- <sup>9</sup> HANS RUDOLF BURRI, *Die Bevölkerung Luzerns im 18. und frühen 19. Jahrhundert*, Luzern 1975, p. 165.
- <sup>10</sup> Pour Berne, voir: KARL GEISER, *Bern unter dem Regiment des Patriziates*, dans: Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern 32, 1934, p. 85–112.
- <sup>11</sup> PAUL GUYER, *Verfassungszustände der Stadt Zürich im 16., 17. und 18. Jahrhundert unter der Einwirkung der sozialen Umwichtung der Bevölkerung*, Zürich 1943.
- <sup>12</sup> Plus de 3700 nouveaux bourgeois entre 1551 et 1650; plus de 1600 entre 1650 et 1750; quelque 1000 dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir ROLF E. PORTMANN, *Basler Bürgeraufnahmen: 1358–1798. Ein Beitrag zur historischen Städtestatistik*, Basel 1979.
- <sup>13</sup> Le premier est ALBERT BURCKHARDT, *Bürgerschaft und Regiment im alten Basel*, 97. Neujahrsblatt, hrsg. von der Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen 1919, Basel 1919. Le second est M. ALIOTH, *Geschichte des politischen Systems bis 1833*, dans: L. BURCKHARDT (Hrsg.), *Das politische System Baselstadt*, Basel/Frankfurt a. M. 1984, p. 17–36.
- <sup>14</sup> PAUL GUYER, *Politische Führungsschichten der Stadt Zürich vom 13. bis 18. Jahrhundert*, dans: H. ROESSLER (Hrsg.), *Deutsches Patriziat 1430–1740*, Limburg/Lahn 1968, p. 395–417.
- <sup>15</sup> Voir les tableaux détaillés de PAUL GUYER, *Die soziale Schichtung der Bürgerschaft Zürichs vom Ausgang des Mittelalters bis 1798*, Zürich 1952, p. 30 et 31.
- <sup>16</sup> KURT MESSMER, *Zum Luzerner Patriziat im 16. Jahrhundert*, dans: KURT MESSMER/PETER HOPPE (cf. note 7), p. 34.
- <sup>17</sup> PETER HOPPE, *Zum Luzerner Patriziat im 17. Jahrhundert*, ibid., p. 408–416.
- <sup>18</sup> KURT MEYER, *Solothurnische Verfassungszustände zur Zeit des Patriziates*, dans: Mitteilungen des Historischen Vereins des Kantons Solothurn 10, 1921, p. 189.
- <sup>19</sup> Selon l'expression de W. Oechsli citée par MARIUS MICHAUD, *La contre-révolution dans le Canton de Fribourg (1789–1815)*, Fribourg 1978, p. 13.
- <sup>20</sup> HERBERT LÜTHY (cf. note 1), T. II, p. 132.
- <sup>21</sup> Sur ce thème l'excellent petit livre de YVES DURAND, *Les républiques au temps des monarchies*, Paris 1974.
- <sup>22</sup> J'ai développé cette question dans FRANÇOIS WALTER, *L'idée de république en Suisse*, dans: Actes du II<sup>e</sup> Symposium humaniste international de Mulhouse, Mulhouse 1991, p. 89–95.
- <sup>23</sup> Dans son «Denkschrift über die Schweiz», cité par CHRISTOPH VON STEIGER, *Innere Probleme des bernischen Patriziates an der Wende zum 18. Jahrhundert*, Berne 1954, p. 12.
- <sup>24</sup> Cité par CHRISTOPH VON STEIGER (cf. note 23), p. 34.
- <sup>25</sup> Par exemple, un sermon du pasteur Gallatin de 1720, cité par PHILIPPE RIEDER, Université de Genève, Mémoire de licence Lettres 1992 (non publié).
- <sup>26</sup> Notion développée dans FRANÇOIS WALTER, *Mythe et réalité de l'égalité en Suisse*, dans: Actes du III<sup>e</sup> Symposium humaniste international de Mulhouse, Mulhouse 1992, p. 191–199.
- <sup>27</sup> Ces médailles sont reproduites dans le catalogue de l'exposition *Emblèmes de la liberté. L'image de la république dans l'art du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Berne 1991, p. 325 et 327.
- <sup>28</sup> C'est ce qu'écrit Rousseau dans sa Lettre à M. D'Alembert (1758). D'autres exemples dans FRANÇOIS WALTER (cf. note 26).
- <sup>29</sup> Cette interprétation semble également partagée par ULRICH IM HOF, *Mythos Schweiz. Identität – Nation – Geschichte 1291–1991*, Zürich 1991, p. 94.
- <sup>30</sup> RODOLPHE LUGINBÜHL, *Aus Philipp Albert Stapfer's Briefwechsel*, Bd. I, Basel 1891, p. 118.
- <sup>31</sup> Il n'y a pas de bonne étude de ces législations. On en est réduit à reprendre le livre dépassé de J. M. VINCENT, *Costume and Conduct in the Laws of Basel, Bern, and Zurich 1370–1800*, Baltimore 1935.
- <sup>32</sup> Je remercie mon ami archiviste Hubert Förster de m'avoir procuré un ensemble de documents sur les ordonnances somptuaires de Fribourg.

- <sup>33</sup> Evolution bien analysée par M. FOGET, *Modèle d'Etat et modèle social de dépense: les lois somptuaires en France de 1485 à 1660*, dans: *Genèse de l'Etat moderne. Prélèvement et redistribution*, Paris 1987, p. 227-235.
- <sup>34</sup> Cas cité par HANS PETER TREICHLER, *L'aventure suisse de siècle en siècles*, Zurich 1991, p. 183.
- <sup>35</sup> Sur les nuances du vocabulaire classique dans l'ordre de la distinction, lire l'excellent livre bourré d'exemples avec toutes les occurrences possibles des termes de ALAIN FAUDEMAY, *La distinction à l'âge classique. Emules et enjeux*, Paris 1992.
- <sup>36</sup> Sa recherche porte sur l'exemple de Bâle durant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cf. CHRISTIAN SIMON, *Untertanenverhalten und obrigkeitliche Moralpolitik. Studien zum Verhältnis zwischen Stadt und Land im ausgehenden 18. Jahrhundert am Beispiel Basels*, Basel/Frankfurt a. M. 1981. On trouvera des conclusions identiques chez BEATRIX HOECHLI, *Luzernische Luxus- und Sittenmandate des 17. und 18. Jahrhunderts*, dans: *Bauern und Patrizier. Stadt und Land Luzern im Ancien Régime*, Luzern 1986, p. 46-54.
- <sup>37</sup> Ce que signale MAX BAUMANN, *Zur Förderung der Ehre Gottes und zur Erhaltung bürgerlicher Zucht. Das Chorgericht als Herrschaftsinstrument im alten Bern*, dans: *Schweiz im Wandel. Studien zur neueren Gesellschaftsgeschichte. Festschrift für Rudolf Braun zum 60. Geburtstag*, Basel/Frankfurt 1990, p. 305-316.
- <sup>38</sup> ULRICH IM HOF, *Stadt und gesellschaftliche Kultur im 18. Jahrhundert: Das Beispiel der schweizerischen Republiken*, dans: HANS EUGEN SPECKER (Hrsg.), *Stadt und Kultur*, Sigmaringen 1983, p. 85-98.
- <sup>39</sup> Coire et Saint-Gall bénéficient aussi d'un effet de cour dû à la présence d'un prince-évêque et d'un prince-abbé. Voir PIERRE LOUIS SURCHAT, *Zum Churer Bischofstaat im Ancien Régime*, dans: Kirche, Staat und katholische Wissenschaft in der Neuzeit, Paderborn/Zürich 1988, p. 145-156 (= Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte, N. F. 12).
- <sup>40</sup> Une vue d'ensemble dans RUDOLF BRAUN, *Das ausgehende Ancien Régime in der Schweiz*, Göttingen/Zürich 1984, p. 184-191.
- <sup>41</sup> Mot cité par ANTON VON TILLIER, *Geschichte des eidgenössischen Freistaates*, Bd. 5, Bern 1839, p. 361.
- <sup>42</sup> *Règlement du Conseil souverain de la Ville et République de Fribourg relativement à l'introduction de l'égalité des familles patriciennes et de leurs titulatures*, Fribourg 1782. Ce document termine le conflit entre les familles patriciennes et les familles nobles jusqu'alors discriminées quant à l'attribution des charges de l'Etat.
- <sup>43</sup> ANDRÉ-LUC PONCET, *Châtelains et sujets dans la campagne genevoise*, Genève 1973, p. 71.
- <sup>44</sup> Sur ce thème, SIGRID PALLMERT, *Kleider machen Leute - Könige machen Mode*, dans: *Revue suisse d'art et d'archéologie* 47, 1990, p. 49-54.
- <sup>45</sup> ERNST BUCHER, *Die bernischen Landvogteien im Aargau*, Aarau 1944.
- <sup>46</sup> PETER HOPPE (cf. note 17), p. 395.
- <sup>47</sup> PAUL GUYER (cf. note 11), p. 100.
- <sup>48</sup> Chiffres cités par G. ALLEMANN, *Söldnerwerbungen im Kanton Solothurn von 1600-1723*, dans: *Jahrbuch für Solothurnische Geschichte* 18, 1945, p. 103 et 19, 1946, p. 17. Voir aussi PETER HOPPE (cf. note 17), p. 384 ainsi que HANS STEFFEN, *Die Kompanien Kaspar Jodok Stockalpers. Beispiel eines Soldunternehmens im 17. Jahrhundert*, Brig 1975, p. 207 et 243.
- <sup>49</sup> Voir ANSELM ZURFLUH, *Une population alpine dans la Confédération. Uri aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris 1988, p. 36.
- <sup>50</sup> C'est l'analyse de HANS SUTER, *Innerschweizerisches Militär-Unternehmertum im 18. Jahrhundert*, dans: *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich* 45, 1971, Heft 3, 135. *Neujahrsblatt*, p. 104-105.
- <sup>51</sup> Le fait est avéré que les soldats et officiers au service étranger profitent de leur situation et de leurs loisirs pour s'adonner à des activités d'appoint. Certains ont connu de belles réussites financières comme ce Forestier étudié par ALAIN-JACQUES CZOUZ-TORNARE, *Une banque catholique fribourgeoise à Paris durant la Révolution: Augustin de Forestier quartier-maître des gardes-suisses, et ses fils*, dans: *Région, Nation, Europe: Unité et Diversité des processus sociaux et culturels de la Révolution française*, Besançon 1988, p. 135-148.
- <sup>52</sup> L'industrie au XIX<sup>e</sup> siècle permettra des ascensions encore plus rapides. Je pense à Jakob Kunz, le père de Heinrich le «roi des filateurs», qui en quelques années accumula une grosse fortune. Ce simple paysan a lancé une filature en 1811. A sa mort en 1825, il laisse plus de 250 000 florins.
- <sup>53</sup> HERBERT LÜTHY (cf. note 1), t. II, p. 562.
- <sup>54</sup> Comme le montre le cas de Karl Franz Müller (1698-1761), entrepreneur militaire uranais décédé en 1761 avec une fortune de 450 mille florins. Cité par URS KÄLIN, *Strukturwandel in der Landsgemeinde-Demokratie. Zur Lage der Urner Magistratenfamilien im 18. und im frühen 19. Jahrhundert*, dans: *Schweiz im Wandel* (cf. note 37), p. 182.
- <sup>55</sup> HANS CONRAD PEYER, *Von Handel und Bank im alten Zürich*, Zürich 1968, p. 161.
- <sup>56</sup> FRANÇOIS WALTER, *Les campagnes fribourgeoises à l'âge des révolutions (1798-1856). Aspects économiques et sociaux*, Fribourg 1983, p. 78-81.
- <sup>57</sup> Processus bien évoqué aussi par DORIS FÄSSLER, *Landsitze in den Luzerner Landschaft-Residenzen einer Führungsschicht*, dans: *Bauern und Patrizier* (cf. note 36), p. 55-71.
- <sup>58</sup> Selon PETER HOPPE (cf. note 17), p. 405 qui donne l'estimation du coût d'entretien pour le XVII<sup>e</sup> siècle et JÜRG BIELMANN, *Die Lebensverhältnisse im Urnerland während des 18. und zu Beginn des 19. Jahrhunderts*, Basel/Stuttgart 1972, p. 190. Ce dernier calcule son minimum vital pour le XVIII<sup>e</sup> siècle.
- <sup>59</sup> Selon ULRICH IM HOF, *Ancien Régime*, dans: *Handbuch der Schweizer Geschichte*, Bd. 2, Zürich 1980, p. 762.
- <sup>60</sup> HERBERT LÜTHY (cf. note 1), t. II, p. 51.

## RÉSUMÉ

La conjonction du pouvoir et de l'argent a des aspects complexes dans cette mosaïque de territoires et de régimes qui forment ce que l'Ancien Régime nomme fort justement le «Corps helvétique». Pour comprendre le contexte social et politique dans lequel évoluent les élites susceptibles de redistribuer une part de leurs revenus par des investissements résidentiels ou de commanditer artisans et artistes, il est nécessaire de rappeler le processus de formation des oligarchies bourgeoises qui constituent la couche dirigeante des républiques suisses. Comme partout en Europe quoique de manière plus exclusive encore, les républiques suisses connaissent un processus d'aristocratisation croissante qui aboutit, dans certaines d'entre elles, à la mainmise d'un patriciat fermé sur le fonctionnement de l'Etat. L'idéologie qui imprègne leur discours met en exergue des vertus spécifiques aux républiques, telles la liberté, l'égalité, la simplicité, la rusticité, la modération. Pour assurer leur légitimité, ces oligarchies éprouvent la nécessité de multiplier les représentations de leurs distinctions tout en ayant une conscience aiguë des seuils de magnificence à ne pas transgresser. Leur rapport parcimonieux à l'argent, la structure de leurs fortunes comme la modestie relative des richesses, autant d'éléments qui concourent à contenir les dépenses ostentatoires, résidentielles ou autres, de telle sorte qu'il n'y a rien de comparable en Suisse à l'éclat des monarchies ou des cours princières, ni même à celui des grandes républiques urbaines italiennes, de la Hollande ou des villes de l'Empire.

## ZUSAMMENFASSUNG

Die Verbindung von Macht und Geld hat vielerlei Aspekte in dem aus unterschiedlichen Territorien und Herrschaften mosaikartig zusammengesetzten Gebilde, das im Ancien Régime zu Recht als «Corpus Helveticum» bezeichnet wurde. Um die sozialen und politischen Zusammenhänge zu begreifen, in denen sich eine Führungsschicht entwickelt, die bereit ist, einen Teil ihrer Einkommen in ihren Landsitzen zu investieren und Handwerker und Künstler ins Brot zu setzen, ist es notwendig, die Entwicklung der bürgerlichen Oligarchien in den schweizerischen Republiken in Erinnerung zu rufen. Wie überall in Europa, nur in noch ausgeprägterer Weise, ist in den eidgenössischen Orten ein Prozess der Aristokratisierung festzustellen, der in einzelnen Fällen zur Beherrschung des Staatswesens durch ein abgeschlossenes Patriziat führt. Die Ideologie, die dessen politischen Diskurs bestimmt, hebt spezifisch republikanische Tugenden hervor wie Freiheit, Gleichheit, Einfachheit, Bodenständigkeit oder Mässigung. Um ihre Legitimation zu untermauern, bedürfen diese Oligarchien einerseits vielfältiger Mittel der Repräsentation, sind sich aber gleichzeitig sehr wohl bewusst, dass gewisse Grenzen der Prachtentfaltung nicht überschritten werden sollten. Der sparsame Umgang mit dem Geld, die Vermögensstrukturen und die vergleichsweise bescheidene Größe der Reichtümer tragen ausserdem dazu bei, dass allzu aufwendige Investitionen im Bereich der Repräsentation, sei es für Bauwerke oder andere Zwecke, ausbleiben. Deshalb gibt es in der Schweiz nichts, das mit der Prachtentfaltung der europäischen Monarchien, Fürstenhöfe oder auch der italienischen Stadtrepubliken, Hollands und der Reichsstädte vergleichbar wäre.

## RIASSUNTO

Nel mosaico composto da territori e signorie, che formavano quello che nell'*Ancien Régime* veniva giustamente definito «Corps helvétique», il legame fra potere e denaro presenta aspetti complessi. Per capire il contesto sociale e politico nel quale si formò una classe dirigente pronta a reinvestire nelle dimore residenziali parte dei propri introiti, favorendo così artisti e artigiani, è d'obbligo ricordare l'ascesa delle oligarchie borghesi nelle Repubbliche svizzere. Come altrove in Europa, ma ancora più marcata-mente, nei cantoni confederali si registrò un processo crescente di aristocratizzazione che portò, in singoli casi, al dominio dello stato da parte di una casta patrizia. L'ideologia che ne determinò il linguaggio politico esaltava valori prettamente repubblicani quali libertà, uguaglianza, semplicità, solidità e pragmatismo e moderazione. Per rafforzare la propria legittimità, le oligarchie si servirono di vari mezzi per promuovere la propria immagine, rimanendo ben consapevoli che lo sfoggio della loro opulenza doveva contenersi entro determinati limiti. La gestione parsimoniosa del denaro, le strutture patrimoniali e la dimensione relativamente modesta delle ricchezze contribuirono, inoltre, a contenere le spese di rappresentanza, per edifici o altro. Per questi motivi, la Svizzera non ha nulla che ricordi gli sfarzi delle monarchie europee, delle corti dei principi, o dei comuni italiani, olandesi e delle città imperiali.

## SUMMARY

The alliance of power and money has complex aspects in this mosaic of territories and regimes that formed what was appositely called the “Corpus Helveticum” during the *Ancien Régime*. To understand the social and political context that gave rise to an élite prepared to invest part of its income in its own properties and in the employment of artisans and craftsmen, it is necessary to recall the circumstances that led to the development of bourgeois oligarchies in the Swiss republics. With an even greater impact than elsewhere in Europe, a process of aristocratization can be observed that, in certain cases, led to a control of the state through a closed patrician class. The ideology that defined their political discourse emphasized specifically republican virtues such as liberty, equality, simplicity, closeness to the soil and moderation. To consolidate their legitimacy, these oligarchies needed diverse means of representation, fully aware, however, that certain limits of ostentation may not be exceeded. Thriftiness as well as the nature and relatively modest size of their fortunes also contributed to the fact that the outward display of power remained within bounds. In consequence, Switzerland boasts no historical monuments comparable to the sumptuous structures erected by European monarchies, principalities, the Italian city states, Holland, or the German free cities.